



PERFORMANCES
2024

« Les Espoirs du Foot et Concours du Pôle Espoirs »

Détection U13 – Phase départementale

Saison 2023-2024- Joueurs nés en 2011



Les joueurs ci-dessous sont convoqués au Stade St Jean Cap Ferrat

2 Blvd du Général e Gaulle 06230 St Jean Cap Ferrat

Rendez-vous entre 13h15 et 13h30, début de la détection à 14h - Fin à 16h00

Le Mercredi 10 Janvier 2024.

Liste des joueurs convoqués :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Club</u>
ANDRU	Mihnea Alexandru	A.S MONACO
ANLI	Izayas	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU
ARNAU	Diego	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU
BAH	Gabriel	A.S MONACO
BALAUD	Djibril	A.S MONACO
BONINE FERRY	Kylian	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU
CARNEIRO	Noam	F.C MOUGINS CA
CASANOVA	Romain	U.S CAP D'AIL
CONSTANT	Yanis	F.C MOUGINS CA
DELLAL CARAPUCO	Mathis	A.S CAGNES LE CROS
ENSFELDER	Antonio	A.S TRAMINOTS AM
FANG	Carlos	A.S CANNES
FOUGHALI	Adam	A.S TRAMINOTS AM
GIESTAL	Ruben	A.S MONACO
GIRARD	Evan	F.C MOUGINS CA
GRISHIN	Georgii	F.C MOUGINS CA
GUEREKPIDOU	Nathan	A.S CANNES
KRAIEM	Boubaker Sedik	J.S JUAN LES PINS

District de la Côte d'Azur – 32 Chemin de Terron 06200 Nice

secretariat@cotedazur.fff.fr

04 92 15 80 30



PERFORMANCES
2024

« Les Espoirs du Foot et Concours du Pôle Espoirs »
Détection U13 – Phase départementale
Saison 2023-2024- Joueurs nés en 2011



LAKE	Julian	A.S MONACO
LEGRAND	Théo	A.S CANNES
LOYE	Clément	A.S CANNES
MDJASSIRI	Kassim	A.S DES MOULINS
MAJANI	Yassine	A.S DES MOULINS
MALDINEY	Théo	F.C MOUGINS CA
MANGIONE	Loris	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU
MANNILA	Daniel	A.S MONACO
MANSEUR	Lounes	A.S CANNES
MILOUDI	Adlane	STADE DE VALLAURIS
NAHOUI	Yanis	CAVIGAL N.S
NLATE PENDA	Yannick	ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE
ORAV	Nathan	A.S MONACO
PENA	Jean Leigh	A.S CAGNES LE CROS
PRINCIPATO	Mathias	A.S MONACO
REGAIEG	Adam	A.S DES MOULINS
SIRET GRIMOND	Léo	A.S CAGNES LE CROS
STATEV	David	A.S CANNES
TANAN VEZIONI	Feym	F.C MOUGINS CA
TITI	Rayane	F.C MOUGINS CA
VERGER	Lucas	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU
VERNEVEAUX	Jessy	VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU
ZONGO	Eliott	F.C MOUGINS CA

District de la Côte d'Azur – 32 Chemin de Terron 06200 Nice

secretariat@cotedazur.fff.fr

04 92 15 80 30

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Ce document est **une convocation officielle**, elle prime sur toute autre action (match amical, entraînement etc.)

Les clubs sont avertis par leur messagerie officielle ainsi que par publication sur le site du District et doivent en avertir leurs joueurs.

Les joueurs participant à ces actions sont susceptibles d'être photographiés, filmés dans le cadre des communications du District de Football de la Côte d'Azur.

« Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux »

OBJECTIFS DU RASSEMBLEMENT :

- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge (assurer le suivi de la promotion d'une saison à l'autre) dans le **cadre du Parcours de Performance Fédéral (PPF)**.
- Donner une étape supplémentaire à la formation du joueur,
- Apporter un complément du club, des éléments sur les fondamentaux du Football (aspects comportementaux, techniques, intentions, principes de jeu...),
- Rassemblement du groupe d'entraînement sectoriel « Centres de Perfectionnement Sportifs ».
- Les Centres de Perfectionnement Sportifs sont les étapes de préparation à « la Finale Départementale Pôle Espoirs » vers les étapes régionales du concours du Pôle Espoirs.
- Finalité intégrer la génération 2011 du Pôle Espoirs saison 2024-2025.

PROGRAMME :

- Evaluation et Observation en entraînement et opposition interne.

SE MUNIR :

COPIE DES DEUX DERNIERS BULLETINS SCOLAIRES + Autorisation parentale(sauf si déjà fourni)

- Equipements du sportif pour match (protège-tibias, crampons...)
- Gourde ou bouteille d'eau personnelle

Contact :

En cas d'absence, d'empêchement ou cas particulier merci de suivre la procédure ci-dessous :

1) Joindre **(CLUBS UNIQUEMENT)** le responsable de l'action

ASSATI Kevin CTD 06 75 66 46 47

Faire parvenir au District tout justificatif précisant les raisons de l'absence (certificat médical...)

En cas de non-respect de la procédure, le District statuera sur l'application des règlements sportifs en vigueur.